

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018 COMPTE RENDU

Le 18 janvier à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Revonnas, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DEGEZ, maire

Date de la convocation : 13.01.2018

PRESENTS. M. Romain AIUDI, Mme Florence BERGER, M. Frédéric BURNICHON, M. Pierre DEGEZ, M. Franck FOILLERET, Mme Sonia GAUTHIER, M. Thibaut MARTINEZ, M. Jean MATHIEUX, Mme Martine MAZUIR, M. Jean-Claude NOELL, M. Laurent POMMATAU, M. Alain RATINET, M. Patrick ROCHE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Romain AIUDI

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Approbation du compte rendu de la séance précédente
- ❖ Dossiers urbanisme
- ❖ Rythmes scolaires
- ❖ Aliénation d'un chemin d'exploitation
- ❖ Travail des commissions
- ❖ Questions diverses

❖ **Approbation du compte rendu du précédent conseil :**

Le compte rendu du 21 décembre 2017 a été approuvé.

❖ **Délibérations :**

Le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

1- Rythmes scolaires : Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire avec retour à la semaine de 4 jours

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le conseil d'école s'est réuni le 9 janvier 2017, avec pour ordre du jour l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2018.

Considérant les résultats du sondage réalisé par les parents élus auprès des familles :
44 retours sur 66 familles, soit un taux de réponse de 66 % :

- 25 sont favorables au retour à la semaine de 4 jours,
- 18 sont contre,
- 1 s'est abstenue.

Considérant que les enseignants sont favorables à un retour à 4 jours car ils estiment que les enfants sont plus fatigués et agités qu'avant le passage à 4,5 jours. Ils passent plus et trop de temps en collectivité ce qui génère tension et surexcitation. Les enseignants sont favorables à conserver les grandes matinées de travail 8h30 à 12h, pour plus d'efficacité et des après-midis plus courtes. Ils souhaitent ne pas augmenter le temps méridien pour éviter trop d'agitation des élèves et pour respecter le début de la sieste.

Considérant que les communes environnantes souhaitent faire la demande de dérogation pour la semaine à 4 jours, les associations du secteur pourront proposer des activités les mercredis matin. Les élèves ayant cours le mercredi matin seraient pénalisés en ne pouvant y participer.

En conséquence, le conseil d'école demande un changement de l'organisation de la semaine scolaire avec un retour à la semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2018.

Le décret du 27 juin 2017 permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et du conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Compte tenu

- des résultats du sondage,
- de l'avis favorable de l'équipe enseignante,
- de la demande du conseil d'école pour un changement de l'organisation de la semaine scolaire,
- du passage à la semaine de 4 jours des communes environnantes,

Le maire propose au conseil municipal de délibérer en ce sens.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- de solliciter une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour un retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2018 dont les horaires seraient : 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 45 à 16 h 15 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- de charger monsieur le maire d'en informer madame la directrice académique des services de l'éducation nationale.

2- Rattachement de parcelles

L'entreprise FREE Mobile a pour projet d'implanter une antenne relais sur la parcelle communale ZI 2 classée chemin d'exploitation mais celui-ci est sans usage depuis plus de 30 ans.

Afin de déclasser ce chemin d'exploitation, Monsieur le Maire propose le rattachement cadastral de cette parcelle à la parcelle ZI 1 qui la jouxte et qui est propriété communale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE le rattachement cadastral de la parcelle ZI 2 à la parcelle ZI 1

❖ Dossiers urbanisme :

◆ Dossiers d'urbanisme déposés :

Un permis de construire a été déposé en mairie :

- **PC 001 321 17 D0008** : SEMCODA (Chemin de la Chassière)

Réhabilitation d'une maison d'habitation en 3 logements locatifs collectifs (2 T4 et 1 T3)
Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

❖ Déclaration d'intention d'aliéner :

Aucune demande d'aliénation n'est à examiner.

❖ Travail des commissions :

◆ Commission des affaires scolaires/périscolaires :

L'offre d'emploi pour la surveillance de la cantine a été publiée le 9 janvier, trois candidatures ont actuellement été reçues.

L'organisation des horaires du personnel communal de l'école sera modifiée une première fois en avril suite au départ à la retraite de Dominique BOUVRET, puis une seconde fois à la rentrée de septembre avec la mise en place de la semaine à 4 jours. Des propositions ont été présentées puis seront étudiées prochainement par la commission.

Les bancs commandés pour la cour d'école ont été livrés le 12 janvier et installés par l'employé communal.

La mairie de Bourg en Bresse a sollicité une participation financière auprès de la commune pour la scolarisation d'une élève vivant à Revonnas et scolarisée à l'école maternelle Charles Robin de septembre 2014 à juillet 2017. N'ayant pas eu connaissance de la présence de cette enfant sur la commune ni de sa scolarisation sur Bourg en Bresse, et n'ayant pas reçu de demande de dérogation pendant sa scolarisation en maternelle, la mairie de Revonnas a répondu défavorablement à cette demande.

◆ Commission communication :

Les différents retours des habitants concernant la parution du bulletin municipal sont positifs, il a été remarqué l'absence de mentions légales de publication.

Les vœux du conseil municipal se sont bien déroulés avec une nombreuse assistance.

◆ **Commission finances :**

La commission se réunira le 20 janvier à 10h pour préparer l'élaboration du budget 2018. La contribution financière 2018 demandée par le SDIS est de 11 171.18 € (11 094.03 € en 2017) et l'allocation de vétérance des pompiers est de 2 826.80 € (2 707.50 € en 2017).

◆ **Commission associations/fleurissement :**

La création de l'Association Artistique de Revonnas (2AR), en vue de l'organisation d'une exposition d'art contemporain dans le village est en cours. Le conseil d'administration sera composé de 12 membres, dont un représentant de la commune. Le conseil municipal a désigné Florence BERGER, responsable de la commission pour être membre de droit.

La caisse de rangement du FC la Vallière dans le local de rangement de la salle polyvalente est sans fond et pose problème pour la déplacer lorsque les adhérents de l'USR souhaitent sortir du matériel. Il est proposé de mettre cette caisse dans le local du Sou des Ecoles, du fait que le matériel entreposé dans celui-ci n'est pas sorti régulièrement.

Les décorations de Noël n'étaient pas satisfaisantes cette année, le comité des fêtes sera sollicité pour envisager sa participation à la décoration du village pour les années à venir.

◆ **Commission voirie/bâtiments :**

▪ *Travaux logement communal :*

Socotec a rendu son Rapport Initial de Contrôle Technique (RICT). En réponse à celui-ci, le bureau d'étude demande de faire un choix concernant le plancher avant le lancement du marché public. La commission se réunira le 27 janvier pour finaliser les derniers points avant le lancement du marché public.

▪ *Programme travaux 2018 :*

Les différents travaux à budgétiser pour l'année 2018 sont :

- La toiture de l'ancienne école qui sera rénovée en février 2018 par l'entreprise CURT,
- L'aménagement de la cuisine de la salle d'évolution,
- Les boiseries extérieures de l'école ; deux devis ont été sollicités :
 - Le premier pour repeindre les bandeaux et les bardages en bois,
 - Le second pour l'habillage des bandeaux avec des panneaux en aluminium ou en composite.

Le conseil municipal choisit la solution d'habillage des bandeaux, plus durable dans le temps. Différentes entreprises seront sollicitées.

- Agenda d'Accessibilité Programmé des Etablissements Recevant du Public : le dossier est à finaliser et adresser en préfecture pour septembre 2018. Le programme peut se dérouler sur 3 ans avec la possibilité d'une prolongation de 3 ans supplémentaires,
- Des rideaux seront à installer à la mairie,

- Un panneau occultant sera acheté par l'USR pour effectuer un test, dans la salle polyvalente. Si le test est concluant, la mairie envisagera la possibilité de l'achat de panneaux pour occulter l'ensemble des surfaces proposées par l'USR.

- *Voirie :*

Le reprofilage et le revêtement de la RD 52 au niveau de l'écluse et de la Route de Tossiat devraient être réalisés en 2018. Une demande a été faite pour que la voirie du centre du village, entre la Route de Tossiat et la RD 52, soit également programmée en 2018.

Concernant la bande de roulement de la Route de Tossiat, le département ne financerait qu'une largeur d'emprise de 5 mètres, mais Monsieur le Maire a sollicité un financement intégral (avec la surface de parking) de celle-ci compte tenu du fait que la commune a en charge l'entretien du chemin de la Bessonnière.

Les budgets voirie 2017 de CA3B sont reconduits en 2018.

Une harmonisation des pratiques de la compétence voirie sur l'ensemble du territoire s'effectuera ensuite.

Le droit de tirage 2018 de la commune pourrait être utilisé pour la réfection de la voirie du chemin des Condamines, ou du chemin de la Chassière, ou d'aménagements route de Tossiat.

Des devis pour la réfection et la création de fossés ont été sollicités auprès de l'entreprise Renaud :

- Poursuite des fossés réalisés en 2017 aux « Martinières »,
- Décaissement et création de fossés en « Bisardes »,
- Réfection de fossés aux « Egrelesses »

Il est également signalé que de l'eau est régulièrement présente sur la route « Sous marchand », à proximité du lotissement le jardin d'Elliot, depuis l'aménagement de la nouvelle école et du parking.

- *Eclairage public :*

Le programme de modernisation de l'éclairage public réalisé avec le SIEA est terminé.

Monsieur le Maire propose la réalisation de travaux sur la RD 52 en direction de Ceyzériat et au niveau de l'arrêt de bus de Sénissiat afin d'augmenter l'éclairage sur ces zones qui est insuffisant pour la sécurité des usagers.

- *Equipements :*

L'achat d'une petite tondeuse autotractée pour l'employé communal est à envisager, l'actuelle ayant énormément fonctionné avant l'achat d'une tondeuse autoportée en 2017.

❖ Questions diverses :

Les horaires d'ouverture du secrétariat ont été modifiés et sont désormais les suivants :

Mardi : 8h30-12h/13h30-18h45

Mercredi : 8h30-12h/13h30-17h

Jeudi : 8h30-13h15

Vendredi : 8h30-12h/13h30-18h45

Samedi : 8h30-12h

Remarque est faite de l'importance des plages d'ouverture au public de la mairie par rapport aux communes avoisinantes. Cela va dans le sens du service offert aux administrés.

CA3B a sollicité les communes du territoire pour répondre à un questionnaire dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH). Celui-ci est un document d'orientation et un programme d'actions détaillé et territorialisé afin de définir des objectifs en matière de production de logements, d'amélioration et de réhabilitation du parc existant.

Suite à la fermeture du site de la SPA de Dompierre sur Veyle, CA3B propose une convention avec la structure privée SACPA jusqu'au 30 juin 2018, avec un coût de 20 centimes par habitant. La commune n'a jamais été signataire de convention avec la SPA, le conseil municipal décide de ne pas signer la convention proposée jusqu'au 30 juin, et prendra une décision sur la solution proposée à partir de juillet.

Le dispositif « voisins vigilants » consiste à sensibiliser la population sur d'éventuels comportements suspects, un référent par quartier est désigné et est en lien avec la gendarmerie en cas de problème. Monsieur le Maire propose de faire intervenir la gendarmerie lors d'un prochain conseil municipal afin d'expliquer en détail ce dispositif et d'examiner l'intérêt de sa mise en place dans la commune.

La mise en place d'une signalétique de rue des bâtiments communaux est à étudier.

Le recensement a débuté ce jour. Les deux agents recenseurs passeront dans tous les logements de la commune jusqu'au 17 février. Le recensement peut être réalisé sur internet ou en mode « papier ».

Le travail de numérotation de l'ensemble des rues de la commune est en cours.

Le cinéma rural connaît une fréquentation très faible à Revonnas, la plus faible des 16 communes du circuit. Afin d'améliorer la qualité des projections, il sera proposé d'effectuer les prochaines séances à l'ancienne école ; les chaises sont plus confortables et la salle est plus conviviale pour ce type d'activité.

L'entreprise Antargaz a contacté la mairie au sujet de la casse TEPPE : le réservoir de gaz propane présent sur la propriété est à retirer car il n'est plus conforme à la réglementation et présente un risque important en cas de défaillance.

**Le prochain conseil municipal est fixé
au jeudi 22 février 2018 à 20 heures**